



L'Abraysienne en double et mixte

5^{ème} Edition

Les 27 et 28 avril 2019

R4/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P11, P12/NC

Lieux et Horaires :

La compétition se déroulera dans le **gymnase Saint-Exupéry**, rue Jean Zay, 45800 Saint Jean de Braye sur 5 terrains.

Samedi	8h00 - 21h00 environ	Doubles Dames et Doubles Hommes
Dimanche	8h00 - 17h00 environ	Doubles Mixtes

Tableaux et Séries :

Compétition ouverte aux joueurs cadets, juniors, seniors et vétérans dans les séries :
R4/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P11, P12/NC

Les tableaux possibles sont :

Doubles Dames / Doubles Hommes / Doubles Mixtes

Inscriptions :

Les clubs doivent envoyer leurs pré-inscriptions par mail

Toute inscription reçue par mail recevra un accusé de réception. En l'absence d'accusé de réception, merci de vous renseigner auprès de l'organisateur.

Les confirmations d'inscription devront être envoyées par courrier accompagné du règlement à l'adresse suivante :

Mme GAUSSERES Alice – SMOC Badminton
44 avenue du Général LECLERC
45800 Saint Jean de Braye

Les règlements devront être effectués uniquement par chèque libellé à l'ordre de la « **SMOC Badminton** »

Seules les inscriptions reçues par courrier avec les règlements correspondants seront prises en compte de façon définitive.

Montant des inscriptions

- Un seul tableau 15,00 €
- Deux tableaux 20,00 €

La date limite d'inscription (envoi confirmation inscription et règlement)

Samedi 30 mars 2019

Le tirage au sort aura lieu le **19 avril 2019**.

Passée cette date aucune inscription ne pourra être remboursée sans justificatif valable reçu au plus tard le 04 mai 2019

Pour respecter la règle des 8 matchs par jour, les joueurs du nocturne de Pithiviers du vendredi 26 avril ne pourront s'inscrire aux doubles du samedi 27 avril

Règlement de la compétition :

Les matchs seront tous en auto-arbitrage. En cas de litige, l'autorité sera donnée au juge arbitre du tournoi :
M. Julien COURTOIS.

Le GEO du tournoi est :

Mme Alice GAUSSERES

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants officiels de la compétition seront utilisés :
RSL Garde 3 (plume) et le MAVIS 500 (plastique).

Le règlement général de la compétition est celui de la Fédération Française de Badminton.

Récompenses :

Chaque joueur se verra remettre **un lot d'accueil** au moment de son pointage. Les finalistes et vainqueurs seront récompensés par **des bons d'achats Larde Sport.**

Réjouissances diverses :

Une buvette sera à disposition des joueurs et visiteurs durant les deux journées de compétition.

Des cartes buvettes seront mises en vente afin de minimiser l'échange de monnaie. Les sommes non-utilisées seront remboursées sur demande.

Hébergement :

Plusieurs hôtels pourront vous héberger à Saint Jean de Braye :

- **Hôtel L'Antares** – 2 Avenue du General Leclerc – 45800 Saint Jean de Braye
- **Novotel** – 145 Avenue de Verdun – 45800 Saint Jean de Braye

Tournoi de Doubles et Mixtes de la SMOC Badminton

« L'abraysienne en double et Mixte – 5^{ème} Edition »

27 et 28 avril 2019

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI

Ce règlement particulier complète le règlement général des compétitions

Article 01 :

Le tournoi est autorisé sous le numéro : *En cours d'autorisation*

Article 02 :

Le tournoi se déroulera selon les règles de la Fédération Française de Badminton et du Règlement Particulier ci-dessous. Le juge-Arbitre à la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

Article 03 :

Tout participant doit être en règle avec la FFBad et doit être en possession de sa licence compétition l'autorisant à jouer en compétition dans la catégorie senior. Les classements par point hebdomadaire (CPPH) pris en compte pour l'inscription seront ceux du **04/04/2019**.

Article 04 :

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Article 05 :

Le tournoi est ouvert aux licenciés cadets, juniors, seniors et vétérans. Le tournoi comporte les séries R4/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P11, P12/NC. Ils devront posséder une licence pour la saison en cours les autorisant à la composition.

Article 06 :

Chaque série R4/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P11, P12/NC comporte les tableaux : Doubles Hommes, Doubles Dames et Double Mixtes. Les tableaux se dérouleront en poules puis élimination directe.

Article 07 :

Les joueurs sont automatiquement inscrits dans la série du meilleur de la paire, selon son CPPH au **19/04/2019**.

Article 08 :

L'ensemble des tableaux de Doubles Dames et de Doubles Hommes seront joués le samedi (finales comprises). Les Doubles Mixtes seront intégralement joués le dimanche.

Article 09 :

Les inscriptions sont à envoyer par mail à l'adresse suivante abraysiennedouble.smocbad@gmail.com, et par courrier à :

Mme GAUSSERES Alice – SMOC Badminton
44 Avenue du Général Leclerc - 45800 Saint Jean de Braye

Article 10 :

Le comité d'organisation se réserve le droit, sous contrôle du juge-arbitre, de regrouper des séries en cas d'inscriptions insuffisantes ainsi que de changer le mode d'élimination.

Article 11 :

La date limite d'inscription est fixée au **30/03/2019** et le tirage au sort aura lieu le **19/04/2019**.

Article 12 :

Le nombre total de participants étant limité les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée des courriers (cachet de La Poste faisant foi). En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée, tenant compte des critères suivant par ordre de priorité :

- Équilibrage du nombre d'inscrits dans les séries
- Ordre de réception de l'inscription complète, accompagnée du chèque (des deux joueurs d'un double). Une paire de double est inscrite à la réception de l'inscription et du règlement du deuxième joueur.
- Joueurs inscrits dans leur série de classement

Article 13 :

Le montant des droits d'engagement est 15,00 € pour un tableau, 20,00 € pour deux tableaux. En cas de désistement non confirmé par écrit et qui ne nous parviendrait pas avant la date limite d'inscription, ils resteront acquis au club de la SMOC Badminton. Les joueurs s'exposeront aux sanctions prévues par la circulaire LIFB/CRA/2005-1, sauf en cas de force majeure et justifié par une attestation appropriée reçue au plus tard le 4 mai 2019

Article 14 :

Les inscriptions devront se faire par mail ET par courrier avec la « Fiche d'Inscription » du tournoi renseignée informatiquement et accompagnée du règlement des frais d'engagement par chèque à l'ordre « SMOC Badminton ». Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone. Les inscriptions non accompagnées du règlement des frais d'engagement ne seront pas prises en considération.

Article 15 :

Les volants sont à la charge des joueurs (à part égale). En cas de litige, pour les joueurs classés, le volant officiel plume est le RSL Grade 3, et pour les joueurs non classés, le volant officiel plastique est le MAVIS 500.

Article 16 :

Tous les joueurs doivent se faire pointer à l'accueil au moins 1h00 avant l'heure prévue de leur 1^{er} match. Si un joueur souhaite s'absenter de la salle pendant la compétition, il devra en demander l'accord du juge-arbitre.

Article 17 :

Les matchs seront joués selon les règles en vigueur de la FFBad. De plus, les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.

Article 18 :

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.

Article 19 :

Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes minimum.

Article 20 :

Les joueurs disposeront de 3 minutes à l'appel de leur match pour prendre contact avec le terrain et tester leurs volants. Le match devra commencer dans ces 3 minutes.

Article 21 :

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, sauf avec l'accord du juge-arbitre.

Article 22 :

Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain sera compté comme faute sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois.

Article 23 :

Il est rappelé que selon le règlement de compétition de la Fédération Française de Badminton, les joueurs sont limités à 8 matchs par 24 heures. Par conséquent, les compétiteurs participants à la nocturne de Pithiviers le vendredi 26 avril 2019 ne peuvent s'inscrire aux matchs en double le samedi 27 avril 2019.

Article 24 :

Tout joueur absent de son terrain 5 minutes après l'annonce de son match pourra être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.

Article 25 :

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Article 26 :

Une tenue conforme aux circulaires FFBad sera exigée sur les terrains.

Article 27 :

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.